



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **Dipyle SA en liquidation**, 1820 Montreux
2.

Date du prononcé de dissolution: 19.04.2012
3.

Suspension de faillite: 12.06.2012
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 29.06.2012
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

Par décision du président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois du 19 avril 2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 bCO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

But de la société : toute activité commerciale, notamment exploitation, commerce, diffusion de produits; acquisition de biens immobiliers et investissements.

Office des faillites de l'Est vaudois

1800 Vevey
- 00781317
- 
- Dienstag - Mardi - Martedì, 19.06.2012, No 117, Jahrgang - année - anno: 130
- Konkurse - Faillites - Fallimenti Einstellung des Konkursverfahrens - Suspension de la procédure de faillite - Sospensione della procedura di fallimento